

Monsieur le Président, Madame la Déléguée nationale,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Correspondante Établissement Membre de l'ANAEC j'ai été invitée à participer au Conseil d'Évaluation du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan ce 27 mars 2025, conseil suivi du Conseil d'Évaluation du SPIP des Landes. Vous en trouverez ci-après les comptes rendus. A noter que ce compte rendu a été validé, pour sa partie propre, par Mme la Cheffe d'établissement.

Une assemblée bien moins nombreuse que l'an passé au nombre desquels, pour les plus importants, figurent Mme la Préfète des Landes, le Directeur adjoint de la DISP Bordeaux, le Procureur général de la Cour d'Appel de Pau, la Procureure et la Présidente du TJ de Mont-de-Marsan, l'inspectrice de l'éducation spécialisée des Landes, les représentants des Directeurs des services de Gendarmerie et de Police Nationale, les directrice et directrice adjointe de la DISP des Landes et plusieurs CPIP, des médecins psychiatres relevant du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan dont celle attachée au CP40, des représentants de plusieurs cultes, des délégués d'associations sociales et humanitaires, la Croix-Rouge, l'ANAEC, ... et bien évidemment Madame la Directrice et ses adjoints en même temps que les cadres pénitentiaires dont la Cheffe de détention.

En ouverture, Mme la Préfète a redit tout son intérêt à prendre connaissance des projets développés au CP40 en même temps qu'elle a annoncé son départ (dont la presse s'était fait l'écho le matin même). Elle a fait le constat d'un avant et d'un après l'arrivée de Mme Prempain, cheffe de l'établissement pénitentiaire, en même temps qu'elle a pointé de belles initiatives. Elle a loué la fluidité des relations entre ses services en Préfecture et ceux de l'Administration pénitentiaire notamment la démarche d'éloignement des détenus étrangers une fois leur peine exécutée (il peut être intéressant de noter ici que la Circulaire du Garde des Sceaux en date du 21.03.2025 et relative à l'éloignement des détenus étrangers n'a pas légitimé un changement d'orientation puisque les pratiques locales sont en place depuis 2021).

Monsieur le Procureur général de la Cour d'Appel de Pau a pointé, quant à lui, la bonne tenue de l'établissement pénitentiaire dans un contexte de surpopulation carcérale.

Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan a tenu, pour sa part, à évoquer les très bonnes relations entretenues par l'établissement avec les 2 juges d'application des peines tandis que Madame la Procureure de la République soulignait la qualité des interlocuteurs du Centre pénitentiaire (sans avoir connu, pour comparaison, « l'avant-Vanessa Prempain »).

Madame la Cheffe d'établissement pénitentiaire a alors pris la parole pour poser le bilan de l'année 2024 en précisant que l'assemblée réunie témoignait de l'attachement des uns et des autres au Centre pénitentiaire et à ses personnels, précisant que son rôle était de donner du sens à la gestion du quotidien en :

Dynamisant les pratiques professionnelles,

Valorisant les agents par le développement de compétences,

Renforçant la cohésion,

Luttant contre de nouvelles formes d'agressions, ici et ailleurs.

Autres points évoqués par Mme Prempain, cheffe d'établissement :

la force d'un collectif professionnel constitué de 85 femmes et 173 hommes (soit un taux de couverture de 91,6 % des moyens humains affectés) face à un taux de croissance de +5,01 % de population pénale hébergée depuis un an (notamment pour répondre au désencombrement de certains autres établissements),

l'esprit d'établissement et le décloisonnement retrouvés,

l'amélioration des conditions de travail (grâce à un groupe de travail réuni sur 2 ans pour la refonte de l'organisation des services),

la reconnaissance des agents dans leur quotidien,

la formation continue (au-delà des seules formations obligatoires) concernant notamment les addictions, le risque corruptif. Sur ce dernier thème, Mme Prempain a évoqué le « 1er Code de conduite anti-corruption » (annexé au guide de l'intervenant en prison) dont seuls deux exemples existent en France, le premier sur la DISP de Bordeaux ayant été conduit à Mont-de-Marsan.

Évoquant le public écroué passé par le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan :

au 31.12.2024, leur nombre était de 963 (avec 110/120 matelas au sol)

55 % avait un quantum, ou un reliquat de peine, inférieur à 2 ans, avec un accroissement des personnes détenues jeunes entre 18 et 21 ans

83 % purgeaient une peine inférieure à 5 ans (dont 20 % de population étrangère)

1201 sortants sur l'année 2024 (dont 343 personnes transférées)

Une adaptation des prises en charge face à la diversité des profils a été nécessaire pour :

préparer les réponses face aux menace(s) propre(s) à la criminalité organisée. Ainsi, l'accueil des « hauts de spectres » dans 3 établissements de Nouvelle-Aquitaine dont Mont-de-Marsan conduit à accentuer la sécurité périphérique en aidant et soutenant les agents lors de dépôts de plainte(s) individuelle(s)

diversifier les niveaux de sécurité en fonction des profils carencés (trop de matelas au sol en MA1) avec une capacité à perturber une unité,

organiser un plan de lutte contre les violences 2023/2024 avec les mises en place

le 21.05.2024 de Mesures Alternatives aux Poursuites -MAP- pour apporter des réponses rapides aux infractions simples au règlement intérieur (oeilleton bouché, incivilités du quotidien) tout en désengorgeant les Commissions de Discipline (CDD),

au 04.12.2024 du dispositif « Co-détenu Pair Accompagnant » (CPA), dispositif similaire au dispositif « Co-détenu de soutien ». A noter que le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan est site pilote avec, au jour du Conseil d'évaluation, 8 personnes détenues identifiées.

En même temps que les profils des personnes détenues se modifiaient, la typologie des trafics s'est-elle aussi transformée. Ainsi, les colis (nourritures, alcool, stupéfiants, téléphones portables, ...) comptabilisés sont-ils passés de 362 (en 2023) à 780 (en 2024), et leurs modes d'acheminement diversifiés qui ont conduit Madame la Cheffe d'établissement à présenter les réalisations à venir (2025) :

Dispositif anti-drone, avec formation d'un télépilote (pour le contrôle) puis à venir le brouillage des engins

Couverture des cours de promenades (lancement des études pour la pose d'un filet antiprojection)

Pose d'un bardage autour du glacis, avec système de vidéoprotection

D'autres comptes rendus d'activités ont suivi l'exposé de Madame Prempain :

- Bilan d'activités 2024 de l'Unité Locale d'Enseignement (Education nationale)

La Responsable Locale d'Enseignement a distribué une fiche Bilan 2024 assortie d'un Quiz à réponses multiples ainsi résumé :

*** 5 enseignants sont permanents avec un volant de 600 h supplémentaires**

*** 76 heures d'enseignement sont dispensées chaque semaine**

*** outre les cours, il y a aussi des projets comme, en 2024, les valeurs de l'olympisme, la semaine du goût, l'atelier Menuiserie**

*** 170 détenus (y compris quelques-uns en quartier d'isolement, c'est nouveau) fréquentent l'école chaque semaine (dont 3 en licence avec des cours à distance sous contrôle de l'éducation nationale)**

*** 36 ans est l'âge moyen des personnes détenues inscrites à l'école (10 ont entre 18 et 20 ans)**

*** 70 diplômes/certificats ont été délivrés au cours de l'année 2024**

*** les cours dispensés à l'Unité Locale d'Enseignement sont essentiellement le Français Langue Etrangère (FLE) et des cours « à la carte ». Sachant que la lutte contre l'illettrisme doit être et rester un des objectifs prioritaires des enseignants permanents, à la question du Procureur général de la Cour d'Appel de Pau qui demandait le taux d'illettrisme dans l'établissement pénitentiaire, la réponse de la RLE a été « je l'ignore » !**

Pour conclure, la RLE a souligné que pour 2024 :

Les points forts observés étaient les cours avec les détenus du Quartier Isolement (nouveauté) et les entretiens avec chaque nouvel Arrivant (pour éviter les coupures dans les parcours scolaires)

Les points faibles étaient l'absentéisme (30%) puisque les personnes détenues (toutes majeures à Mont-de-Marsan) n'ont pas d'obligation scolaire, et l'insuffisance du nombre de salles de classe.

- Bilan d'activités 2024 de l'USMP sur l'augmentation significative des prises en charge de santé mentale, d'autant qu'1 ETP de Psychiatre et 3 ETP de Psychologues sont inoccupés depuis très longtemps.

Médical : Décalage entre les ETP théoriques et réels (Médecins 2,05/3,15 - Psychiatre 1,0/2,0 - Psychologue 1,2>0,2/4,0 – Psychomotricienne 0/1 – Kiné 0/0,5), ce qui nourrit les principaux constats suivants :

- **Nombre de Consultations de psychologues : 2903 (en 2023), 1023 (en 2024)**
- **Pharmacie +57% 2024/2020 (prescriptions ? traitements ? posologies ?)**
- **1000 consultations de médecine générale (2024) – Délai de RV, entre 1 et 2 semaines**
- **Consultations de psychiatrie ? Délai de RV, entre 1 jour et 4 semaines**

Social : l'action sociale de l'unité consiste essentiellement à formuler les demandes de Complément Santé Solidaire (CSS) pour les détenus.

563 personnes détenues ont été reçues en 2024 (seulement 131 en 2023) pour 432 CSS sollicitées et 333 CSS validées.

Fin du Conseil d'évaluation 2024 du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan à 11h30, lequel a été suivi du Conseil d'évaluation 2024 du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes, pour lequel nous avions au préalable été destinataire par courriel du Bilan d'activités 2024.

Description des moyens humains 2024 : une directrice renforcée par l'arrivée d'une adjointe à la Direction, 1 assistante sociale, 1 coordinatrice socio-culturelle et 32 ETP de CPIP en théorie mais 28,5 ETP « pourvus » avec un très fort taux d'absentéisme pointé dans leur bilan d'activités 2024.

Beaucoup de chiffres communiqués relatifs aux missions en Milieu Ordinaire, bien trop peu pour le Milieu Fermé... Je m'apprêtais à demander quel était l'ETP réel de CPIP dédiés au seul Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan ET le nombre d'heures en face à face réalisées avec les personnes détenues mais, malheureusement, sitôt leur présentation terminée, ils se sont levés sans donner la parole à la salle.

Espérant avoir bien accompli ma mission de Correspondant d'établissement, je vous assure de ma parfaite considération,

D. ANTHONY correspondante d'établissement du CP de Mont de Marsan